

Conseil municipal 5 juillet 2018

Forêt

Monsieur Thibaut IMBERT, nouveau responsable de l'unité territoriale ONF de St Loup – Vauvillers était présent pour se présenter et échanger avec le Conseil municipal. Monsieur Loïc LEGRAND, Agent ONF, l'accompagnait.

Il fut ensuite question de l'affouage, Monsieur Legrand précisant la différence entre « affouage » et « cession de bois », ainsi que les responsabilités de la commune dans l'un et l'autre cas. Enfin, la taxe d'affouage pour la saison 2018/2019 a été fixée à 100€.

Le droit annuel de chasse qui est inchangé depuis 2004 passe à 350€.

Travaux

Concernant les travaux de remplacement des canalisations AEP, Monsieur le Maire rappelle que c'est l'entreprise Livera qui a été retenue.

Concernant la « Maison Devoille », après examen de l'analyse des offres réalisée par le CAUE, le Conseil municipal retient le cabinet d'architectes Drapier.

GRDF

Un équipement de télérelève des compteurs Gaz sera installé prochainement dans la clocher (projet Gazpar)

RDDECI (Règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie)

Ce nouveau règlement impose aux maires de prendre un arrêté municipal de DECI (défense extérieure contre l'incendie), arrêté qui liste les moyens existant sur la commune. Le recensement de ces moyens ayant été fait récemment, Monsieur le Maire va pouvoir prendre cet arrêté. En ce qui concerne la vérification des bouches à incendie (tous les trois ans), un projet de mutualisation porté par la Communauté de communes est en cours de réflexion.

Enfin, le règlement demande également la mise en place d'un schéma communal de DECI, document d'analyse et de planification. La réalisation de ce document est facultative mais son utilité semble avérée. Décision sera prise au moment de la préparation du budget 2019.

Divers sujets

Le 27 juin, Monsieur le Sous-Préfet a passé l'après-midi à Corbenay. De nombreux sujets furent évoqués : emploi, investissements passés et à venir, vidéosurveillance, couverture téléphonie mobile...

Concernant la vidéosurveillance, nous avons appris qu'une subvention de 50 % nous avait été attribuée. Etant donné le comportement de certains groupes de jeunes en ce début d'été et les nombreuses incivilités constatées, le Conseil municipal autorise le Maire à faire installer les caméras prévues.

Suivant les recommandations du « GIP e-bourgogne-franche-comté » le conseil municipal décide, dans le cadre du RGPD (règlement général sur la protection des données) de nommer comme référent DPD (délégué à la protection des données) une de nos secrétaires qui pourra, cet automne, participer aux sessions de formation et d'accompagnement à la fonction de DPD.

Le Conseil d'école propose au conseil municipal de nommer l'école « Ecole primaire des trois lapins » Après discussion, la proposition est acceptée.

Souhaitant mettre en valeur la réalisation de notre jardin public, Monsieur le Maire a envoyé un dossier de participation aux « trophées des Travaux publics de Bourgogne/Franche-Comté », dans la catégorie « trophée cadre de vie et espace public ».

Prochain Conseil : vendredi 7 septembre à 20h